

Rapport annuel de l'année 2018 de la Commission Départementale de Soins Psychiatriques d'Ille & Vilaine

• Bilan de l'année 2018

La Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP) s'est réunie en février, mars, juin et novembre, soit 4 fois en 2018.

La CDSP est ainsi composée

- d'un psychiatre désigné par le Procureur Général près de la Cour d'appel de Rennes,
- d'un psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département,
- de deux représentants des familles l'UNAFAM et des usagers délégué de
représentant des usagers, au
titre de la FNAPSY
- d'un magistrat Magistrat honoraire

La présidence est assurée par , représentant d'une association agréé de
personnes malades.

La CDSP a un rôle actif lors des visites en établissements : vérifie les informations sur les registres de la loi, reçoit les patients qui le souhaitent.

Registre concernant les mesures de contention (article 72 isolement et contention de la loi du 26/01/2016 de modernisation de notre système de santé). La loi impose la tenue d'un registre concernant les mesures de contention. Les membres de la commission soulignent que le regard extérieur de la CDSP sur ce registre est important et ont demandé à le consulter à chaque visite.

➤ Remarques faites lors des séances

- Souhait de rencontrer les autres membres de la CDSP de la région Bretagne
- Difficultés identifiées par les membres : la disponibilité des représentants médicaux (pas de médecin généraliste) ; manque d'information juridique sur la compétence de la CDSP.
- Absence d'un membre médecin de la CDSP pour des raisons de congés, non remplacé.

- Problème d'organisation qui a entraîné des dysfonctionnements de la CDSP : visite de l'établissement de St Malo sans médecin, visite du Centre Hospitalier Guillaume Régnier limité à une demi-journée.
- Les membres de la CDSP ne s'estiment pas informés, ni sollicités comme prévu par la loi pour ce qui concerne les SDRE et les SDT.

Points statistiques / Comparatifs par rapport aux années passées

➤ Les plaintes et les courriers de réponses

Années	Nombre de plaintes	Nombre de courriers de réponse
Année 2014	14	15
Année 2015	3	3
Année 2016	45	15
Année 2017	13	8
Année 2018	7	5

La teneur des courriers touche le plus souvent à la contrainte mais aussi aux conditions d'hospitalisation.

A noter pour 2018, que chaque réclamation est examinée par la CDSP mais que seuls les patients bénéficiant de mesures actives ont fait l'objet d'une réponse par courrier.

➤ La consultation de patients hospitalisés

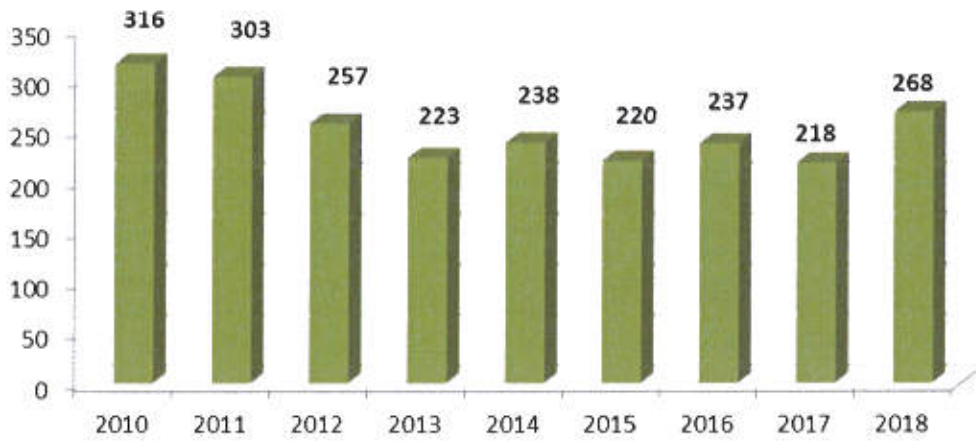
Années	Nombre de demandes de patients souhaitant voir la CDSP
Année 2014	25
Année 2015	12
Année 2016	0
Année 2017	29
Année 2018	28

En 2018, la CDSP a visité les 3 établissements, le Centre Hospitalier Guillaume Régnier de Rennes, le Centre Hospitalier de St Malo et le Centre Hospitalier de Redon, mais aucun patient du CH de Redon n'a souhaité rencontrer les membres.

➤ Nombre de mesures sous contraintes prises dans l'année 2018

Au 31/12/2018, **1472** mesures de soins sans consentement ont été prises en Ile et Vilaine : **1204** mesures pour des soins à la demande d'un tiers (SDT) prononcées par le directeur d'hôpital et soumises au contrôle du préfet et **268 mesures** pour des soins à la demande du représentant de l'Etat (SDRE), dont 190 mesures (70 %) concernant les détenus.

Nombre de mesures SDRE depuis l'année 2010



Nombre de mesures SDT depuis l'année 2010

